

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**15 – NOUVELLE ECOLE MATERNELLE – APPROBATION DE
L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD)**

N° 2017-01-15

NOMENCLATURE : 8/4/4

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absents : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...5
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Par délibération n°2016-09-02 en date du 5 septembre 2016, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle à l'agence DUCLOS-GAUDIN-RIBOULOT pour un montant de 329 280,00 € HT, soit 395 136,00 € TTC.

Un groupe de pilotage, composé d'élus, d'agents communaux, de la directrice de l'école maternelle actuelle, de représentants de l'éducation nationale et des parents d'élèves, a été constitué pour la mise au point de ce projet.

Il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur l'avant-projet détaillé (APD) de la nouvelle école maternelle.

L'APD a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 10 janvier 2017. Les remarques validées lors du comité de pilotage ont été prises en compte ou seront intégrées en phase PROJET.

Publié le 25/01/17

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE15-
DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Eléments principaux de l'APD

Entité	Surface
Espace d'accueil	31.42 m ²
Espace d'apprentissage, d'enseignement et d'activités	993.18 m ²
Locaux administratifs	121.80 m ²
Périscolaire/centre de loisirs	149.87 m ²
Restauration	215.71 m ²
Locaux techniques et logistiques	89.42 m ²
Total Surface utile	1601.40 m²
Circulations	413.12 m ²
Espaces extérieurs	
Espaces extérieurs couverts (préau, abris)	202.96 m ²
Espaces extérieurs <i>Dont cour 1167m²</i>	4053.76 m ²

Le coût estimatif en phase APD, valeur Septembre 2016, est de **2 894 611 € HT, soit 3 473 533,20 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- DE VALIDER l'avant-projet technique détaillé tel que présenté ;
- D'AUTORISER M. le Maire à préparer et à lancer le dossier de consultation des entreprises ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**

